



4.2

# ATLAS DU PLAN DE ZONAGE ET DES PRESCRIPTIONS RÈGLEMENTAIRES

Mazurières

1 : 2 000<sup>ème</sup>



PLU approuvé le 21 octobre 2011  
PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012  
PLU modifié le 20 décembre 2012  
PLU modifié le 28 avril 2014  
PLU modifié le 1er juin 2015  
PLU mis à jour le 2 juillet 2015  
PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015  
PLU modifié et mis à jour le 30 Juin 2016  
PLU modifié et mis à jour le 29 Juin 2017  
PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 Décembre 2017  
PLU modifié et mis à jour le 18 Décembre 2018  
PLU modifié et mis à jour le 25 Juin 2019

Direction de l'Urbanisme & Aménagement  
FERX - Juillet 2019





Belle Rive	4
Bords de Seine	10
Buzenval	18
Centre Ville	25
Coteaux	30
Jonchère-Malmaison	37
Mazurières	49
Mont-Valérien	54
Plaine Gare	62
Plateau	69
Richelieu-Châtaigneraie	75
Rueil-sur-Seine	85
Bois de Saint-Cucufa Golf de Saint Cloud	90

# ZONAGE DU PLU

## Zone correspondant au Centre Ville historique et Centre Ville de Buzenval



## Zone correspondant au pole économique et résidentiel de Rueil-sur-Seine



## Zone mixte d'habitat collectif et d'activité économique



## Zone correspondant à l'Écoquartier de l'Arsenal et ses alentours



## Zone de secteur de projets



## Zone correspondant aux principaux sites d'activités et voies de chemin de fer



## Zone à vocation pavillonnaire à dominante paysagère



## Zone à vocation pavillonnaire



## Zone à vocation pavillonnaire de type lotissements



## Zone naturelle



## Zone d'espaces verts, de loisirs et d'équipements



# PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

## Protection du patrimoine

- Bâtiment remarquable de classe A à protéger (art. L 151-19)
- Bâtiment remarquable de classe B à protéger (art. L 151-19)
- Arbre remarquable (art. L 151-23)
- Arbre d'avenir (art. L 151-23)
- Zone de protection autour de l'arbre remarquable (art. L 151-23)
- Alignement d'arbre (art. L 151-23)
- Rue Jardin (art. L 151-23)
- Espace boisé classé (art. L 130-1)
- Espace vert à protéger (art. L 151-23)
- Bande de 50m par rapport à la lisière de la Forêt de La Malmaison
- Espace libre existant ou à créer (art. L 151-23)
- Espace libre à conserver (art. L 151-23)

## Projets d'aménagements

- Secteur de curtage (art. L 151-10)
- Emplacement réservé de voirie (art. L 151-41)
- Emplacement réservé pour des équipements (art. L 151-41)
- Emplacement réservé pour mixité sociale (art. L 151-41)
- Secteur d'attente où la constructibilité est limitée (art. L 151-41)
- Principe de localisation d'équipement (art. L 151-41)

## Règles de constructions particulières

- Plan de prévention du risque d'inondation
- Secteur où la hauteur maximale est fixée à 13 m [...] à 18 m
- Limite de zone constructible dans la zone UG
- Bande de transition de hauteur
- Marge de recul obligatoire des constructions
- Implantation autorisée sur limites séparatives et/ou dans les héberges
- Commerce ou service obligatoire en rez de chaussée
- Implantation autorisée à l'alignement ou en limite de voie privée
- Périmètre où les normes de stationnement bureaux sont minorées (art. L 151-32)
- Périmètre où les normes de commerces sont exonérées de l'obligation de stationnement
- Périmètre de 700 mètres autour des sorties de la gare RER

## PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé le 21 octobre 2011  
PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012  
PLU modifié le 20 décembre 2012  
PLU modifié le 28 avril 2014  
PLU modifié le 1er juin 2015  
PLU mis à jour le 2 juillet 2015  
PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015  
PLU modifié et mis à jour le 30 Juin 2016  
PLU modifié et mis à jour le 29 Juin 2017  
PLU modifié de manière simplifiée  
et mis à jour le 20 Décembre 2017  
PLU modifié et mis à jour le 18 Décembre 2018

### Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement

Hôtel de Ville  
13, boulevard Foch  
92500 Rueil-Malmaison

### Source

CD92 2018  
Cadastre 2018 DGFIP

FERX - Juin 2019



## PLAN LOCAL D'URBANISME

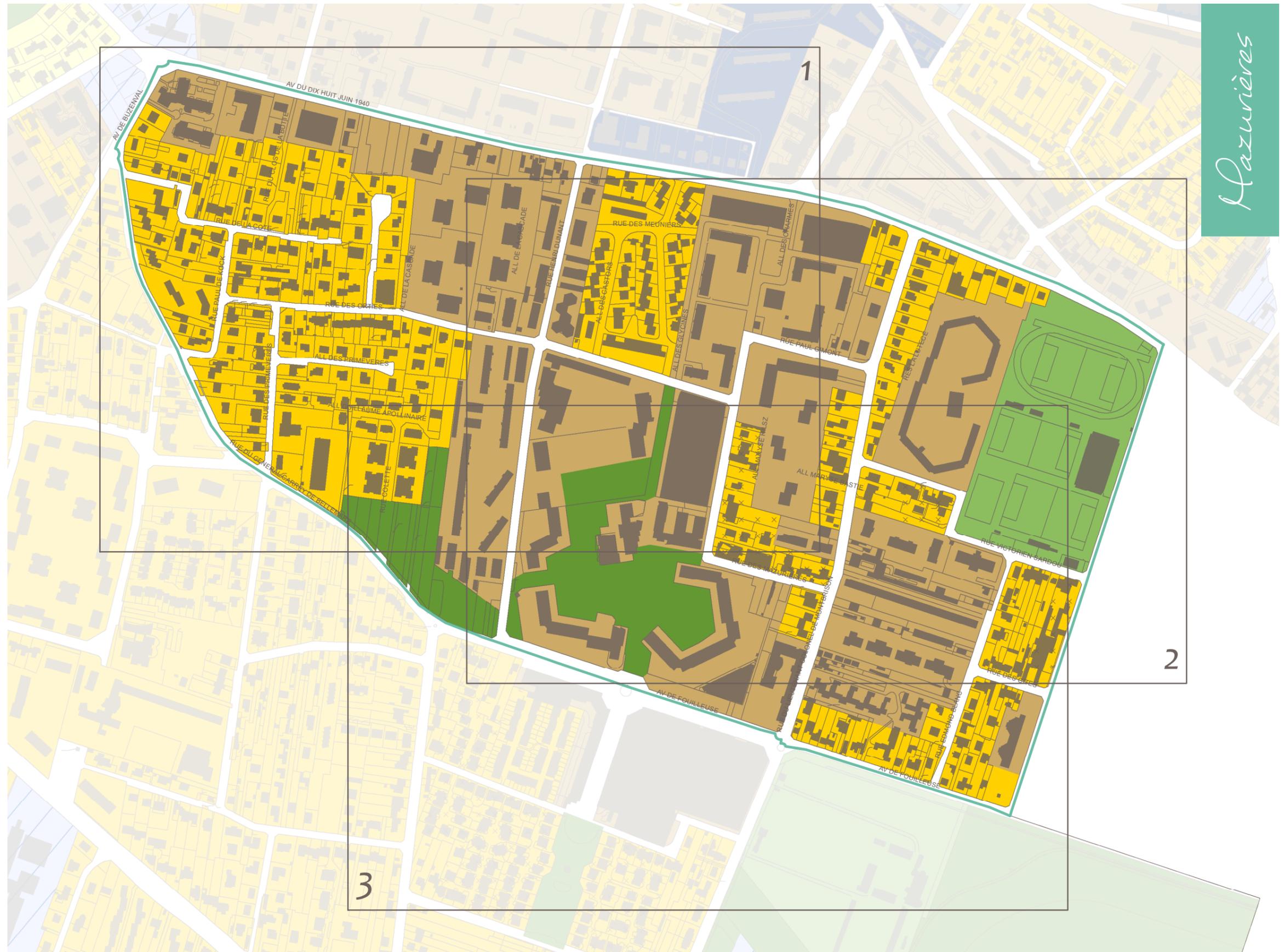
PLU approuvé le 21 octobre 2011  
 PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012  
 PLU modifié le 20 décembre 2012  
 PLU modifié le 28 avril 2014  
 PLU modifié le 1er juin 2015  
 PLU mis à jour le 2 juillet 2015  
 PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015  
 PLU modifié et mis à jour le 30 Juin 2016  
 PLU modifié et mis à jour le 29 Juin 2017  
 PLU modifié de manière simplifiée  
 et mis à jour le 20 Décembre 2017  
 PLU modifié et mis à jour le 18 Décembre 2018

**Direction de l'Urbanisme  
 et de l'Aménagement**

Hôtel de Ville  
 13, boulevard Foch  
 92500 Rueil-Malmaison

**Source**  
 CD92 2018  
 Cadastre 2018 DGFIP

FERX - Juin 2019



*Hazurières*

**Zone correspondant au Centre Ville historique  
 et Centre Ville de Buzenval**

● UAa ● UAb ● UAe

**Zone correspondant au pôle économique  
 et résidentiel de Rueil-sur-Seine**

● UG

**Zone mixte d'habitat collectif  
 et d'activité économique**

● UBa UBb  
 ● UCa UCb UCC

**Zone correspondant à l'Ecoquartier  
 de l'Arsenal et ses alentours**

● UDa ● UDb ● UDC ● UDD

**Zone de secteur de projets**

● USP

**Zone correspondant aux principaux sites  
 d'activités et voies de chemin de fer**

● UF

**Zone à vocation pavillonnaire à dominante paysagère**

● UEa ● UEb

**Zone à vocation pavillonnaire**

● UEc ● UEd

**Zone à vocation pavillonnaire de type lotissements**

● UEL

**Zone naturelle**

● N ● NL

**Zone d'espaces verts, de loisirs et d'équipements**

● ULa ● ULb



